

Public Sector Lawyers Conference – By-laws

WHEREAS the term “Conference”, describing common interest groups in the Canadian Bar Association By-Laws, is often confusing;

WHEREAS the Conference of Public Sector Lawyers Executive adopted a motion to change its name and to adopt terms of reference;

BE IT RESOLVED THAT:

A. the name of the Conference of Public Sector Lawyers be changed to “Public Sector Lawyers Forum”;

B. Article 7(2) of the Canadian Bar Association Regulations and Article 2.0 of the By-Law of the Conference of Public Sector Lawyers be repealed and replaced with:

“Public Sector Lawyers Forum

The purpose of the Forum is to address the needs and concerns of Canadian Bar Association members employed as lawyers at various levels of government or in public sector agencies.

Its objectives are to:

1. Provide mechanisms for public sector lawyers to exchange information and ideas;

Conférence des juristes du secteur public — Règlements

ATTENDU QUE le terme « Conférence », décrivant des groupes d’intérêt commun selon les règlements de L’Association du Barreau canadien, porte souvent à confusion;

ATTENDU QUE l’Exécutif de la Conférence des juristes du secteur public a adopté une motion visant à changer son nom et à adopter un mandat;

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE:

A. le nom de la Conférence des juristes du secteur public soit remplacé par celui de « Forum des juristes du secteur public »;

B. Le paragraphe 7(2) des Ordonnances de L’Association du Barreau canadien et l’article 2.0 du règlement de la Conférence des juristes du secteur public, soient abrogés et remplacés par ce qui suit :

« Forum des juristes du secteur public

L’objectif de ce forum consiste à répondre aux besoins et préoccupations des membres de L’Association du Barreau canadien employés comme juristes à divers paliers du gouvernement ou dans des organismes du secteur public.

Ses objectifs consistent à :

1. fournir des moyens permettant aux juristes du secteur public d’échanger des renseignements et des idées;

Resolution 04-11-A

2. Serve as a national network to enable public sector lawyers to connect on shared issues;
3. Advance the understanding of the roles played by public sector lawyers;
4. Raise the profile of its members by ensuring public sector lawyers' interests are represented in the Canadian Bar Association;
5. Bring to the Canadian Bar Association the unique perspective of practising law in a government setting;
6. Serve as the national voice of public sector lawyers in the activities of the Forum and those of the Canadian Bar Association;
7. Promote networking and delivery of programs through the Forum's branches."

- C. The By-Laws of the Conference of Public Sector Lawyers be amended to reflect the new name.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Winnipeg, MB, August 14-15, 2004.

Résolution 04-11-A

2. servir de réseau national au sein duquel les juristes du secteur public discutent à propos d'enjeux communs;
3. favoriser la compréhension des divers rôles joués par les juristes du secteur public;
4. rehausser la visibilité de ses membres en veillant à représenter au sein de L'Association du Barreau canadien les intérêts des juristes du secteur public;
5. apporter à L'Association du Barreau canadien la perspective unique de la pratique du droit dans un contexte gouvernemental;
6. être le porte-parole national des juristes du secteur public dans le cadre des activités entreprises par le Forum et L'Association du Barreau canadien;
7. promouvoir le réseautage et la présentation de programmes par l'intermédiaire des divisions provinciales et territoriales du Forum. »

- C. Les règlements de la Conférence des juristes du secteur public soient modifiés afin d'y intégrer son nouveau nom.

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Winnipeg (MB), les 14 et 15 août 2004.